

La SNCF chasse les fraudeurs

Le tarif de l'amende pour les voyageurs sans billet est passé hier de 35 à 50 euros. Une amende qui peut, si elle n'est pas réglée, être majorée jusqu'à 375 euros

Le plan anti-fraude de la SNCF est entré en vigueur hier. Outre des amendes renforcées, la SNCF va également augmenter les contrôles à bord des trains, ainsi qu'à quai, avant et après le voyage.

Le délai de recouvrement des procès-verbaux est allongé, et passe de deux à quatre mois, tandis qu'un droit de communication a été ouvert par le ministère de l'Intérieur, donnant accès à ses fi-

taux de recouvrement des procès-verbaux n'est que de 10 %

chiers pour la SNCF, afin de permettre l'identification des fraudeurs.

Par ailleurs, la répression à l'encontre des 22000 multi-fraudeurs recensés sera durcie: le seuil au-delà duquel un fraudeur devient multi-fraudeur est abaissé de 10 à 5 procès-verbaux, et le dépôt de

plainte devient systématique.

« Nous voulons inverser durablement la tendance et casser la fraude organisée », a commenté lors d'une conférence de presse la directrice des trains, Maud Bailly.

Une première mesure avait été prise au mois de septembre, avec la raccourcissement de la durée de validité des billets TER, passée de deux mois à sept jours, ce qui doit éviter de l'utiliser plusieurs fois lorsqu'il n'a pas été validé par un contrôleur à bord du train.

Chaque année, un million d'amendes sont payées à bord des trains, mais le taux de recouvrement des procès-verbaux n'est que de 10%. La fraude coûte chaque année 300 millions d'euros à la SNCF.

Le secrétaire d'État aux Transports Alain Vidalies avait affirmé en janvier que l'intensification de la lutte contre la fraude dans les transports publics figurait parmi ses priorités pour l'année 2015.

Une priorité annoncée par la SNCF en septembre dernier.



plan anti-fraude de la SNCF est entré en vigueur hier.

« Frauder est plus rentable »

Le plan anti-fraude de la SNCF depuis plusieurs années. Il n'achète aucun billet lorsqu'il emprunte les rails du littoral. Sur son trajet le menant parfois à Calais, il n'est quasiment jamais contrôlé.

Les amendes de la SNCF sont passées de 35 à 50 euros, assez pour vous convaincre de ne plus frauder ?

« Ça laisse une petite marge par rapport au prix de l'abonnement. En fait, avec mon abonnement, il faudrait se faire prendre quatre fois par mois par les contrôleurs pour que ça ne soit plus intéressant. »

À chaque fois, vous allez vite y arriver, non ?

« Je ne suis presque jamais contrôlé. Je peux me faire prendre deux ou trois fois par mois maximum, mais la plupart du temps, c'est zéro... Ça reste rentable. »

En conséquence, la SNCF veut augmenter les contrôles à bord des trains...



Photo d'illustration.

« Dit comme ça, ça ne me semble pas pertinent pour lutter contre la fraude. Si je ne suis presque jamais contrôlé, ça ne veut pas dire que les contrôles n'existent pas. Ils ne sont pas systématiques, ça c'est vrai, mais ils existent. »

Vous faites-vous pour passer entre les mailles du filet, alors ?

« S'il n'y a qu'un ou deux contrôleurs dans le train, sur les trajets les plus courts, ils n'ont jamais le temps de contrôler tout le monde. Dans un compartiment, si deux ou trois personnes n'ont pas pris de billets, régulariser leur situation peut prendre jusqu'à un quart d'heure, ça laisse du temps. En re-

vanche, quand ils font des opérations coup de poing avec quatre ou cinq contrôleurs ou quand ils contrôlent à quai comme à Paris,

fraudeurs tous les maux de cette société... »

c'est quasiment impossible de leur échapper. »

« Ce n'est pas quelque chose qui me rend particulièrement fier mais les transports représentent un budget conséquent. En revanche, je me suis

fixé une limite à ne jamais dépasser, celle de toujours payer mes amendes quand je me fais prendre. 90 % des fraudeurs ne le font pas. »

La SNCF estime que cette fraude empêche de financer un certain nombre de trains ?

« Si j'étais la SNCF, j'irais jeter un coup d'œil du côté de la gestion du TGV, des billets gratuits accordés aux agents et à leur famille, de la hausse de la masse salariale récemment épinglés par la Cour des comptes ou par des rapports internes. On ne fera pas porter aux fraudeurs tous les maux de cette société. »

PROPOS RECUEILLIS PAR A.T.H.

Vos réactions Facebook

« Je pense qu'ils devraient baisser leurs prix exorbitants s'ils ne veulent plus de fraudeurs. Rien qu'un aller-retour jusqu'à Paris, il faut compter 80 euros en moyenne... »

Danièle

« J'ai connu des gens pour qui il était normal de ne pas payer, que les tarifs soient élevés ou non. »

Simon

« Pour éviter la fraude, ils feraient mieux de commencer par faire leur travail. Je prends régulièrement le train (TER, TGV, etc.) et je ne suis presque jamais contrôlé ! S'ils ne savent pas le faire, ils n'ont qu'à sous-traiter avec prime à l'intéressement... »

Vann

« Les amendes, c'est un peu à la gueule du client ! J'avais raté mon train alors j'ai pris le suivant exactement dans les mêmes conditions. Je me suis pris une amende comme si je n'avais pas de billet. Derrière, le contrôleur passe devant une nana qui elle, est sans billet mais elle lui dit quelle descend au prochain et quelle a des problèmes d'argent, il lui dit que ça ira pour cette fois. »

Maryse

« Il faut arrêter de dénigrer les cheminots. Je trouve normal d'être verbalisé lorsqu'il y a une fraude. »

LE CHIFFRE

1 500 par an économisés en moyenne par notre fraudeur régulier...